

Communiqué suite à la décision du Conseil d'État d'annuler le décret de dissolution des Soulèvements de la terre.

Le conseil d'État vient d'annuler le décret de dissolution des Soulèvements de la terre. C'est un sérieux revers pour le ministère de l'intérieur. Cette victoire, c'est à vous que nous la devons.

Aux 210 comités locaux qui ont fleuri depuis l'annonce de Darmanin,

Aux 150 000 personnes qui ont affirmé, "nous sommes tous les Soulèvements de la terre,

Aux 5 000 personnes qui ont déposé avec nous un recours juridique contre cette décision,

Au rapport de force sans précédent que nous avons instauré contre cette dissolution depuis 6 mois

Elle vient appuyer ce que le mouvement démontre depuis 3 ans sur le terrain : nos actions de désobéissance directement impactantes sont à même de peser de tout leur poids sur le cours des événements ; nous pouvons nous défendre et l'emporter face à la répression d'Etat ; nous pourrions mettre à l'arrêt des projets dévastateurs et faire reculer des multinationales écocidares.

En utilisant l'argument de l'absence de proportionnalité entre les actions du mouvement et la violence d'une dissolution, le Conseil d'État confirme, à notre sens, l'idée que face au ravage des acteurs privés, de l'agriculture intensive, de l'accaparement de l'eau, nos modes d'actions puissent et doivent être considérés comme légitimes. Cette décision est porteuse d'espoirs pour la suite du nécessaire combat que nous devons mener face aux destructions en cours.

Mais nous ne sommes pas dupes. Cette décision prend aussi acte du rapport de force que nous avons instauré et de l'incroyable soutien dont nous avons bénéficié. Au fond, ils savaient que cette dissolution serait inapplicable en raison du soulèvement de solidarités qu'elle était sur le point de provoquer. Le Conseil d'État a acté qu'on ne pouvait pas dissoudre un soulèvement.

Pour autant, la jurisprudence qu'instaure la décision rendue aujourd'hui par le Conseil d'État n'en reste pas moins profondément liberticide sur d'autres aspects. La dissolution de Groupe Antifasciste de Lyon et Environs (GALE) et de la Coordination Contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI) constitue un dangereux précédent. Elle avalise une définition extrêmement large de la

notion de provocation. Ainsi, il suffit qu'un mouvement anti-raciste dénonce l'islamophobie pour se voir dissout. Il suffit qu'un mouvement antifasciste dénonce et critique les récurrentes violences policières et l'hégémonie de l'extrême droite pour qu'il n'ait plus de droit d'être.

Cette concession du Conseil d'État face aux Soulèvements de la terre doit devenir un levier pour toutes celles et ceux qui veulent lutter contre les mesures liberticides de la loi séparatisme. Nous aspirons à ce que cette victoire puisse servir, pour que plus jamais nous ne laissions le gouvernement dissoudre des collectifs issus des luttes sociales, écologiques et anti-racistes.

Dans les semaines et mois qui viennent, nous ferons front ensemble contre les mesures d'exception ignominieuses de ce gouvernement. Nous viserons à développer les solidarités avec les travailleur.euses des champs ou des JO étranger.es ou en exil, et face à la loi immigration qui arrive. Nous allons également amplifier les actions des Soulèvements de la terre avec des coordinations locales, multiplier les blocages, les occupations et les désarmements pour défendre la terre et l'eau comme communs : à Castres contre l'A69, dans le bocage de Loire-Atlantique pour stopper les extensions de carrières, en Maurienne contre le percement du Lyon-Turin, aux Vaïtes pour défendre les jardins ouvriers bisontins, contre l'aménagement marchand du glacier de la Girose, contre l'implantation d'un entrepôt logistique en Ile de France sur un îlot de biodiversité, la construction d'une méga-bassine en Limousin ou l'accaparement des terres agricoles par des fonds spéculatifs...

Déjà, de larges coalitions appellent à des journées d'action contre Lafarge et le monde du béton du 9 au 12 décembre (<https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/appel-international-a-des-journees-d-actions-contre-lafarge-et-le-monde-du-beton>).

Et les 20 et 21 juillet prochain, le front anti-bassines annonce d'ores et déjà une nouvelle mobilisation internationale dans les champs du Poitou. Ce sera l'occasion de confluer plus massivement que jamais pour la défense de la terre et de l'eau (<https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/20-21-juillet-2024-stop-mega-bassines-prochaine-prochaine-mobilisation-internationale>).

A tout de suite, dans les rues et sur les zones industrielles, sur les champs et au coeur des bocages.

On ne dissout (vraiment) pas un soulèvement !